

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - BLOIS AUTOPARTAGE - CITIZ - VILLE DE BLOIS

## Une troisième station Citiz dans le quartier Vienne

Avril 2026

Pour répondre à la demande croissante des Blésoises et Blésois et devant le succès des deux premières stations d'autopartage en boucle installées à Blois, Citiz déploie une troisième station d'autopartage en avril 2026.

- **Nouvelle voiture partagée** : Renault Twingo catégorie S (Crit'air 1)
- **Nouvelle station "Alliés"** : 1 rue des Alliés (secteur Blois-Vienne)

### Printemps 2026, arrivée d'une voiture citadine

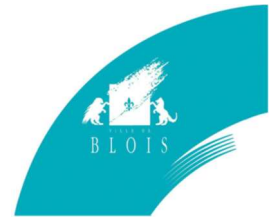
Ce choix a été orienté par l'enquête citoyenne de l'automne 2025 qui a placé la citadine de catégorie S en tête des besoins exprimés et en priorité sur le secteur Blois-Vienne.

Autre apprentissage de l'enquête : **une mixité d'usages attendue** :

- Répondre à des usages courts d'1 heure à 1 demi-journée (35% des répondants) : pour effectuer une course, honorer un rendez-vous professionnel ou rendre visite à un proche.
- Déplacements à la journée (27%) : tournée professionnelle pour rencontrer des clients ou des fournisseurs, déménager, se rendre à un événement.
- Weekend de 2 à 4 jours (23%) : séminaire, escapade.
- Vacances et déplacements de + de 4 jours (14%)

Grâce à cette nouvelle catégorie S, les usagers du service Citiz à Blois pourront désormais profiter des tarifs les plus avantageux, à partir de 3 €/h et 0.42 €/km dès 1 heure de réservation **pour payer un prix ajusté à ce petit gabarit**, idéal pour les courts trajets.

Pour tous les autres besoins de déplacements ponctuels, la grille s'adapte pour offrir des prix dégressifs en fonction de la durée et de la distance parcourue. Ainsi l'autopartage Citiz est particulièrement adapté pour les départs en weekends ou en vacances.



## Accélérer l'appropriation par les particuliers et les professionnels

Au 1<sup>er</sup> mars 2026, ce sont 55 habitants et habitantes de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys qui ont souscrit au service Citiz, soit plus du double par rapport à l'année précédente. Une dynamique à encourager pour sécuriser l'équilibre du service d'autopartage encore en phase de lancement à Blois.

**C'est pourquoi Citiz lance une offre promotionnelle valable jusqu'au 30 juin 2026** pour inviter de nouveaux usagers complémentaires, tant professionnels que particuliers, à essayer l'autopartage à l'occasion de l'ouverture de cette nouvelle station à Blois :

- **Pour les particuliers qui résident sur la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, l'inscription est remboursée** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, sous forme de crédit consommation et cumulable avec l'offre découverte de 3 mois d'abonnement à 0 € pour essayer Citiz aux meilleurs tarifs :

**Code promo : BLS40** à renseigner au moment de l'inscription




Après ouverture, le compte client est crédité de 40 € de crédit consommation à valoir sur les heures et les kilomètres de ses premières réservations.

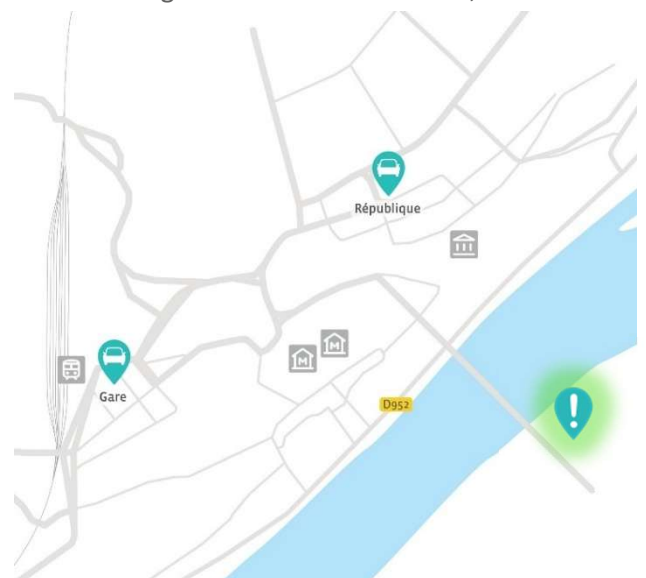
- **Et pour les professionnels, l'inscription est à seulement 1 € au lieu de 40 €** en faisant la demande de souscription par mail à [cvl@citiz.fr](mailto:cvl@citiz.fr)

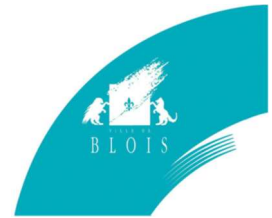
## L'autopartage à Blois

Trois stations d'autopartage en boucle (la prise en charge et la restitution du véhicule s'effectuent à la même station) pensées pour encourager l'intermodalité, avec deux catégories de véhicules S et M, et des tarifs tout compris (carburant, assurance, entretien).

- **Station Gare (M)** rue du Docteur Desfray
- **Station République (M)** rue du Père Brottier
- **Station Alliés (S)** rue des Alliés **NOUVEAU** !

	avec abonnement 16 €/ mois	sans abonnement
 S	<b>3 €/heure</b> 22 €/jour 120 €/semaine	<b>5,50 €/heure</b> 39 €/jour 180 €/semaine
 M	<b>3,50 €/heure</b> 27 €/jour 150 €/semaine	<b>6 €/heure</b> 45 €/jour 210 €/semaine
	<b>0,42 €/ km</b> (puis 0,22 €/ km au-delà de 100 km)	





## Rappel du contexte

Grâce à la mobilisation du collectif Blois Autopartage créé début 2023 (devenue association en avril 2024), une station d'autopartage a vu le jour en juillet 2024 à la gare de Blois. Dans un esprit de coopération, Citiz a concrétisé la volonté citoyenne de Blois Autopartage par la mise en commun d'une première voiture en libre-service partagée par une habitante du centre-ville.

En parallèle, afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle, la Ville de Blois a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en août 2024. La coopérative Citiz, alors sélectionnée par la Ville de Blois qui lui accorde une autorisation d'occupation du domaine public, a mis à disposition une seconde voiture partagée en février 2025, cette fois-ci secteur République, rue du père Brottier.



Station Citiz Gare, rue du Docteur Desfray

Cette deuxième station a donné un coup d'accélérateur au service blésois qui affiche une excellente progression en 2025 avec :

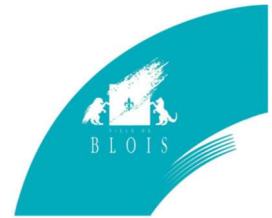
- **59 utilisateurs et utilisatrices uniques (40 de + qu'en 2024)**
- **256 réservations**
- **+ de 22 000 km parcourus**  
**+ de 3700 heures réservées**

## Blois appelle au développement de l'autopartage

**En février 2026**, dans une tribune en faveur de l'autopartage co-signée par le Maire de Blois, **Marc Gricourt, 27 maires et élus locaux** appellent à la mobilisation politique pour se saisir de l'autopartage comme un enjeu écologique, économique et social.

Citiz publiera dans le même temps un Livre blanc de l'autopartage pour accompagner tous les territoires dans le changement de comportement face à la voiture individuelle

→ <https://www.citiz.coop/blog/2026/02/18/tribune-elus-locaux/>



## Qu'est-ce que l'autopartage ?

L'autopartage est la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'utilisateurs, pour la durée et la destination de leur choix. Il s'agit donc d'une alternative à la possession d'une voiture personnelle ou pour compléter occasionnellement la voiture du foyer. Les utilisateurs réservent le véhicule pour une durée déterminée, par l'intermédiaire d'une application mobile qui gère les réservations, les paiements et même l'ouverture des véhicules.

Les personnes visées sont à la fois le grand public, et les professionnels (artisans, auto-entrepreneurs, professions libérales, TPE, PME, grands groupes, collectivités...).

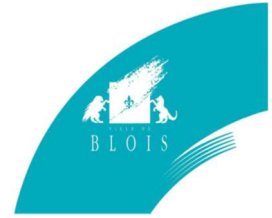
Les touristes sont également invités à questionner leur façon de voyager, avec l'autopartage ils peuvent recourir à des modes de transport collectif pour les longues distances et compléter leur mobilité durablement à destination (avec une station Citiz à proximité de leur gare d'arrivée). En effet, un usager en provenance de Grenoble, Poitiers, Nancy ou de l'une des 270 villes couvertes par le Réseau Citiz peut prétendre à réserver une voiture partagée à Blois... et réciproquement.



*Station Citiz République, rue du père Brottier  
©Ville de Blois - Deepha photographie*

Pour aller plus loin, Citiz a lancé un comparateur gratuit avec le soutien de l'ADEME pour comparer le coût de la voiture individuelle à celui de l'autopartage. Un véritable outil de médiation qui aide à mesurer le potentiel des économies réalisées grâce à l'autopartage. Les citoyennes et les citoyens sont invités à faire le test sur

→ <https://combien-coute-ma-voiture.fr/>



## Les avantages de l'autopartage ?

- **Économie d'argent**

L'autopartage permet de réduire les coûts liés à la possession d'une voiture tels que l'achat, l'assurance, l'entretien et le stationnement. Les utilisateurs ne paient que pour le temps et la distance parcourue.

- **Réduction de l'empreinte carbone**

L'autopartage réduit le nombre de voitures sur la route (une auto partagée remplace 5 à 8 particulières), ce qui entraîne une réduction des émissions de gaz à effet de serre et contribue à la lutte contre le changement climatique. Chaque utilisateur réduit de 40 % son kilométrage en voiture car celui-ci rationalise davantage ses déplacements.

- **Flexibilité**

Les utilisateurs peuvent louer une voiture pour une heure, un jour ou plus et pour des besoins spécifiques, sans être engagés à long terme.

- **Accessibilité**

L'autopartage rend la voiture accessible à un plus grand nombre de personnes, notamment celles qui ne peuvent pas se permettre d'acheter une voiture ou qui n'ont pas besoin d'en utiliser une tous les jours. En outre, il favorise le commerce de proximité.

- **Réduction des embouteillages**

Moins de voitures sur la route signifie également moins d'embouteillages et une circulation plus fluide. C'est également de l'espace public libéré car il y a moins de véhicules stationnés.

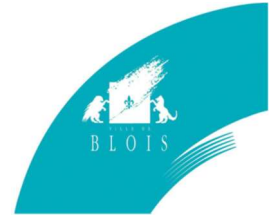
- **Sécurité**

Les véhicules d'autopartage sont souvent mieux entretenus et plus récents que les voitures appartenant à des particuliers, ce qui garantit une conduite plus sûre et plus fiable.

- **Socialisation**

L'autopartage peut encourager les interactions sociales et la création de communautés locales, car les utilisateurs partagent une ressource commune et peuvent interagir lors de la prise et du retour des véhicules. L'utilisation de l'autopartage est fortement liée à celle du vélo et des transports collectifs. Le succès de l'autopartage passe par la complétude du bouquet de mobilité proposé à l'utilisateur.

Source : <https://bloisautopartage.org/l-autopartage-une-revolution-dans-la-mobilite-urbaine/>



## Zoom sur l'association Blois Autopartage

L'association Blois Autopartage, d'abord simple collectif citoyen, est né début 2023 des ateliers LIFE Let's go for climate, programme européen coordonné par la Région Centre - Val de Loire, qui vise à faire émerger des projets citoyens de production d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique.

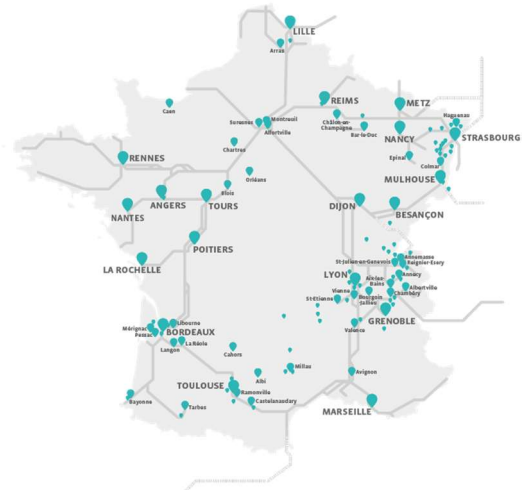
Le collectif regroupe une dizaine de membres actifs et compte plus de 200 sympathisants.

Le collectif est devenu une association loi 1901 en avril 2024.

Contact : [www.bloisautopartage.org](http://www.bloisautopartage.org) / [autopartage.blois@laposte.net](mailto:autopartage.blois@laposte.net)

## À propos de Citiz

Citiz est le premier réseau coopératif d'autopartage en France, offrant des solutions de mobilité flexibles, écologiques et économiques. Présent dans plus de 270 communes et 130 gares, le service met à disposition près de 2 700 véhicules en libre-service, accessibles 24h/24. Citiz est mis en œuvre localement par une quinzaine de structures locales, pour la plupart ce sont des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) à lucrativité limitée qui réinjectent leurs profits dans le maintien ou le développement des services.



Fort de plus de 20 ans d'expérience et d'un solide ancrage territorial, le réseau rassemble plus de 100 000 utilisateurs et s'inscrit comme un acteur majeur dans la promotion d'une mobilité plus durable et accompagne la transition vers les mobilités douces.



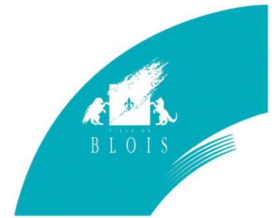
*100 000 utilisatrices  
et utilisateurs*



*Citiz propose  
plus de 2 700 véhicules*



*disponibles dans  
270 villes de France*



## CONTACT PRESSE

### Citiz, en Centre-Val de Loire

Pierre MARTIN-PAQUET

Chargé de développement

→ 07 77 39 68 40

→ [p.martin@citiz.fr](mailto:p.martin@citiz.fr)

### Ville de Blois

Aurélie GAUDILLERE

Responsable Communication

→ 06 64 49 75 06

→ [aurelie.gaudillere@blois.fr](mailto:aurelie.gaudillere@blois.fr)



©Christophe Urbain